Elections en RD Congo 2006 et 2011
Bref regard comparatif et prospectif

Elie P. NGOMA-BINDA

Il est logique de considérer les élections qui ont eu lieu en 2006 en R. D. Congo comme transitionnelles. Elles ont été organisées pour achever le processus de passage institutionnel et qualitatif amorcé depuis 1990, devant faire passer le pays du système dictatorial institué par Mobutu et des régimes contestés comme illégitimes – parce que procédant de la violence des coups d'Etat – vers la démocratie, l'institution des régimes légitimes et la paix durable. De ce fait, elles ont bénéficié d'un concours abondant et décisif de la part de la communauté internationale, à travers, principalement, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo, l'Agence des Etats-Unis d'aide internationale (Usaid), et l'Union Européenne.

Je pose ici que si les élections de 2006 ont été saluées avec satisfaction comme une réussite, principalement en ce qui concerne l'organisation administrative et une certaine maîtrise de la logistique, il était, par contre, impossible que les élections présidentielle et législatives de 2011 puissent avoir le même succès, avec les mêmes conséquences heureuses d'un minimum de contestations et d'un maximum d'avancée vers la paix durable. Je veux dire, de manière plus affirmative, que la situation chaotique des élections de 2011 était à la fois prévisible et inévitable. Pire, elle le demeurera aussi longtemps que le pays n'aura pas eu la clairvoyance et la volonté ferme de changer radicalement de système électoral.

Pour soutenir cette position, il me semble nécessaire :

Professeur et Doyen honoraire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kinshasa.
E-mail : ngomabinda@unikin.cd

1. de rappeler les principaux facteurs qui ont permis la réussite du processus électoral de 2006 ;
2. de repérer les obstacles auxquels la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) a dû faire face en 2011 par rapport aux élections antérieures ; et
3. d'imaginer de nouvelles règles électorales plus efficaces, en termes d'économie de difficultés, d'erreurs, de fraudes et d'irrégularités de tous genres, et aussi en termes de coûts financiers.

Les principaux facteurs de la réussite des élections de 2006

L'organisation des élections pluralistes de 2006 en RD Congo a enregistré de nombreuses et sérieuses irrégularités sous formes de corruption, de fraudes et de falsifications, principalement dans l'établissement des listes des enrôlés (électeurs fictifs), dans la fixation des numéros des candidats, dans la localisation des bureaux de vote (certains se trouvaient délocalisés) et, surtout, dans la compilation des résultats ([1]). Une étude récente renseigne que 414 recours ont été introduits, en 2006, auprès du juge électoral des Cours et Ttribunaux en contestation des résultats pour irrégularités graves dans la tenue des élections ([2]). Néanmoins, ces élections n'avaient pas soulevé autant de vagues qu'en 2011, en particulier de la part des observateurs de la Communauté Internationale et de la Société civile congolaise, et elles avaient donc été globalement reconnues régulières. C'est parce que l'organisation avait dû surmonter d'énormes défis et plusieurs obstacles, à la faveur d'un certain nombre de facteurs. Trois d'entre ces derniers ont été particulièrement importants, voire, décisifs, à savoir : la pression politique et morale, les ressources humaines de l'administration électorale, et les moyens financiers.

([1]) Voir KATUALA KABA KASHALA, «Les causes du contentieux électoral», in *Congo-Afrique* (novembre 2011) n° 459, pp. 678-685.

([2]) Eddy TSHIMANGA MUKUBAYI, *Milieux judiciaires face aux jeux et enjeux du contentieux électoral en RDC*, Université de Kinshasa, Thèse de doctorat en sociologie, soutenue le 21 janvier 2012, p. 5.

Une forte pression politique et morale

Le succès des élections en RD Congo a été possible grace à la pression politique qui a été exercée, de manière importante, constante et active, sur les acteurs politiques issus des guerres et de l'Accord Global et Inclusif.

La pression est venue des populations congolaises lassées par des querelles et guerres sans fin ni finalité nationale, infligeant des souffrances atroces et handicapant les efforts individuels et collectifs de lutte contre la pauvreté et la misère. Représentée par des organisations non-gouvernementales particulièrement actives, la Société Civile a largement pressé les belligérants d'aller vite aux élections pour sortir de cette situation honteuse, de transition infinie. Et, au sein de cette Société Civile, la voix de l'Eglise catholique n'a cessé de se faire entendre de manière forte, franche et insistante. En plus, efficacement secondés par les médias, les partis politiques et personnalités indépendantes désireuses d'entrer en politique ont grandement exprimé sur la place publique le désir des populations d'aller aux élections pour mettre fin à la crise de légitimité et source de conflits en RD Congo.

Mais, c'est surtout la Communauté Internationale qui a exercé la pression la plus décisive sur les hommes et femmes ayant accédé au pouvoir à la faveur du Dialogue Inter-Congolais (DIC) et qui ne semblaient point pressés d'aller aux élections. Cette triple pression résultait surtout de la situation de guerre qu'il fallait absolument faire cesser pour permettre aux populations de vivre en paix et au pays d'amorcer le processus de sa reconstruction.

Le Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT) créé après le DIC, a joué aussi un rôle fort appréciable en convainquant les politiciens à aller aux élections. Mais cette institution ad hoc ne continuera pas, et n'aurait pas de sens d'exister dans des conditions jugées normales d'une société démocratique et de paix jugée satisfaisante. La peur des acteurs politiques au pouvoir et des postulants, face à l'injustice, à la fraude et à la non-transparence éventuelles des élections a été grandement surmontée grâce à la présence de la communauté internationale. Or, de toute évidence, il n'en sera plus ainsi dans une situation qui aura cessé d'être de transition politique. Dès lors, quels mécanismes serait-il légitime d'évoquer pour maintenir la pression salvifique sur la volonté politique de pouvoir ruser avec l'exigence de paix et d'excellence dans un système voulu ouvert, libre, démocratique ?

Une importante assistance technique de qualité

L'organisation des élections après la transition en RD Congo a bénéficié d'une importante assistance technique de qualité. Cette assistance venue de la communauté internationale a été estimée nécessaire et indispensable dans un pays qui n'aura point connu d'élections depuis des dizaines d'années, et dont la situation sécuritaire était très préoccupante.

Outre les forces de sécurisation des élections et des Bureaux de vote, les forces armées européennes et celles de la police nationale formée par la Communauté internationale, l'organisation des élections a bénéficié d'une assistance technique importante à travers la cellule chargée des élections au sein de la MONUC. Fait en secret, le travail qui a été réalisé par cette cellule a été d'une importance capitale. Impliquée dans toutes les étapes des différentes

opérations (conception des bulletins de vote et des urnes, conception et constitution du fichier électoral, fournitures en ordinateurs et autres moyens de travail, transport par avion et hélicoptère du matériau de vote, sécurisation des bureaux de vote et surveillance des élections, formation et rémunération des agents électoraux, etc.), la cellule des élections de la Monuc a permis à la Commission Electorale Indépendante (CEI) de faire progresser avec assurance et rapidité l'ensemble des opérations électorales.

Mais, pensait-on qu'une assistance financière, technique et matérielle serait de nouveau mise à la disposition de la RD Congo pour l'organisation des différentes élections en 2011 ? Déjà, l'aide financière et matérielle promise pour l'organisation des élections locales et municipales n'a pas été apportée. Et, en septembre 2008, le gouvernement de la République a dû procéder à la désignation des Maires, Bourgmestres et Administrateurs de Territoire sans plus attendre leur élection, sans cesse renvoyée à plus tard par manque de moyens. Les ressources humaines congolaises ayant travaillé à la CEI ont-elles suffisamment maîtrisé le métier, ou encore, seront-elles employées de nouveau pour les prochaines élections ? Qu'adviendrait-il lors des futures échéances avec un fichier électoral plus volumineux et, vraisemblablement plus complexe ?

Des moyens financiers conséquents disponibles

Les élections ont été ressenties comme une nécessité impérieuse par la population congolaise aussi bien pour amorcer le développement que pour sortir des guerres et de l'irrégularité dans la gouvernance des institutions de la république. Elles ont aussi été jugées indispensables par la communauté internationale parce que susceptibles de créer un climat de paix favorable à l'exploitation des richesses minières, énergétiques et forestières dont regorge la RD Congo. C'est ainsi que, comme on vient de le dire, en plus des ressources humaines commises à la tâche, au sein notamment de la MONUC en manière d'assistance technique (pour la formation des agents d'administration des élections, la rédaction des textes législatifs électoraux, l'élaboration des fichiers, matériels, stratégies de déploiement, etc.), des moyens financiers colossaux ont été rassemblés et accordés à la RD Congo par des pays occidentaux désireux de faire des affaires. On a estimé à environ 546,20 millions de dollars américains ([3]) investis dans l'organisation des élections législa-

([3]) Voir Elie P. NGOMA-BINDA, J. OTEMIKONGO, et L. MOSWA MOMBO, *République Démocratique du Congo : Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la troisième République*, OSISA, Johannesburg, 2010, p. 85.

tives et présidentielle. Pour achever l'ensemble du processus, l'organisation des élections locales, prévues pour le troisième trimestre de l'année 2009, demandait une somme avoisinant deux cents millions de dollars.

Ce sont là des sommes énormes que le pays n'aurait jamais pu trouver dans sa situation de graves difficultés économiques. Même si les pays occidentaux jouent à l'humanitaire face à des populations en proie à la pauvreté et à des souffrances évitables engendrées par les guerres. L'on doit cependant bien reconnaître que de telles sommes sont débloquées par des pays occidentaux, soi-disant à titre de dons ou de prêts, mais en réalité c'est pour la sécurité de leurs intérêts économiques en RD Congo. Cela n'est que logique. La paix permet à tous, aux Congolais et aux hommes d'affaires étrangers, de gagner. On a donc raison de faire preuve de solidarité humanitaire et économique pour investir dans des élections transitionnelles le maximum d'efforts matériels et financiers, lesquels sont du reste escomptés devoir être largement récompensés.

Mais, il n'est pas certain que lorsque la paix sera rétablie de manière durable, ces mêmes pays continueront à débourser des moyens financiers aussi importants pour des élections futures. En plus, si on doit logiquement prendre en considération la nécessité d'une rigoureuse allocation rationnelle et raisonnable des ressources financières, en établissant un ordre strict de priorités, la situation économique devrait amener à voir que les élections sont certes indispensables mais ne nécessitent pas des dépenses d'une telle hauteur quand les populations, plongées dans la misère, ont un besoin extrêmement urgent de nourriture et de routes, d'éducation et de soins de santé, d'eau potable et d'électricité indispensables à leur vie quotidienne.

Des élections en 2011 : il était impossible d'éviter fraudes et irrégularités

Il est légitime de vouloir et de réclamer des élections démocratiques, crédibles, transparentes. Mais, eu égard aux nombreuses difficultés de tous genres auxquelles la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) était confrontée, il ne lui a pas été possible d'organiser des élections comme souhaité. Objectivement donc, il était impossible d'organiser des élections sans irrégularités. Il fallait s'y attendre.

Huit défis ou obstacles majeurs se sont présentés et probablement se présenteront avec une plus grande acuité lors de prochaines élections si un concours extérieur aussi important et efficace que celui obtenu lors des élections de 2006 n'est pas assuré, et si notre système électoral n'est pas repensé de manière radicale et volontariste.

Le premier obstacle a été *la mise en place tardive du Bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante*. Les longs débats et discussions des parlemen-

taires sur la composition du Bureau et la désignation de ses membres ont gravement retardé le début du travail par la Ceni. C'est ainsi que la Commission Electorale Indépendante dirigée par Monsieur l'Abbé Muholungu Malu-Malu a continué à travailler, selon une perspective qui était la sienne. Quand finalement la CENI a été mise sur pied, il ne lui restait que quelques mois pour accomplir les opérations préélectorales (recrutement du personnel, révision du fichier électoral, établissement des listes et enrôlement des électeurs, commande des urnes et des bulletins, déploiement du matériel électoral, etc.) et électorales (scrutins, dépouillement, compilation des résultats, etc.), opérations qui s'avéraient délicates et urgentes.

Le deuxième obstacle a été *l'organisation en même temps des deux scrutins*, présidentiel et législatif. Les politiciens ayant réclamé à cor et à cri, le « couplage de la présidentielle et des législatives » dans le but d'éviter les velléités lunatiques des politiciens opportunistes (qui risquaient de s'allier automatiquement au camp du candidat-président vainqueur) ont par le fait même amené la CENI à travailler dans la frénésie et une certaine précipitation, qui se sont soldées par des « ratés importants ». Comme pour 2006, le travail était double, mais contrairement à 2006, il était de loin plus important encore étant donné son volume ainsi que le temps, très court, qui avait été imparti à la CENI par des dispositions constitutionnelles contraignantes. En effet, la CENI a eu tout juste neuf mois pour préparer les deux scrutins couplés de 2011, alors que les élections de 2006 avaient été préparées pendant trois années.

Le troisième obstacle spécifique auquel la Ceni a eu à faire face, est *l'accroissement exponentiel du nombre d'enrôlés aux élections*. Le Père Léon de Saint Moulin note que « l'enrôlement est une opération difficile, particulièrement dans un pays où l'identification de la population est déficiente et la définition des lieux de résidence insuffisamment définie » ([4]). Or, le nombre d'enrôlés est passé de 25.420.199 en 2006 à 32.024.640 en 2011, soit un taux d'accroissement d'environ 28 %. En conséquence, le

([4]) Léon de SAINT MOULIN, «La répartition des enrôlés en 2011 et 2006. Les défis des élections», in *Congo-Afrique* (novembre 2011) n° 459, p. 663.

nombre de Bureaux de vote est passé de 50.000 à 63.000. Un tel accroissement du volume des électeurs a inévitablement accru les difficultés dans l'opération d'enrôlement des électeurs, et dans toutes les autres opérations. Il n'est pas facile, en effet, de manipuler des millions de bulletins de vote, de lire de nombreux rapports des résultats, tout cela en un temps relativement très court.

Et quand on sait que le taux minimum d'accroissement quinquennal de la population électrice congolaise est de 20%, de telles difficultés liées aux opérations électorales n'iront que croissantes. Ceci veut dire qu'aux prochaines élections, en 2016, la population électrice atteindra les 40 millions d'électeurs ; ce qui sera davantage difficile à gérer si des améliorations importantes ne sont pas apportées, principalement en ce qui concerne le système électoral.

Le quatrième défi ou obstacle a été *le nombre par trop élevé de candidats* aux élections législatives. Si, en 2006, ceux-ci étaient au nombre de 9.000, on en a eu par contre plus du double aux élections de 2011, soit 18.687 candidats. Ce facteur a eu un rôle crucial dans l'accroissement des difficultés d'organisation des élections. Et, chacun, voulant l'emporter, les manœuvres de corruption, de violences, de fraudes et de tripatouillages se sont trouvées accrues de manière exponentielle de la part de ces candidats, par ailleurs aux mœurs politiques insuffisamment policées. On a ainsi enregistré, dans le camp de l'Opposition comme dans celui de la Majorité Présidentielle, de nombreux cas de fraudes et de tricheries.

Le cinquième obstacle est *la garantie de moyens financiers*. Il a été signalé plus haut qu'une bonne organisation des élections, dans le contexte des difficultés économiques et matérielles de la RD Congo, exige plusieurs centaines de millions de dollars américains. La situation économique du pays par rapport aux élections législatives et présidentielle de 2011 n'a pas permis de débloquer des sommes conséquentes d'argent et en temps voulu : les 380 millions nécessaires pour l'organisation des élections. Elle ne pouvait pas permettre de dégager, sans un grand dommage sur les autres besoins nationaux pressants voire prioritaires, des sommes importantes à allouer à des élections politiques destinées, largement, à assouvir des désirs d'accès au pouvoir de quelques citoyens. Le déblocage au compte gouttes des moyens financiers a rendu particulièrement difficile le recrutement et la formation du personnel administratif pour les élections, l'acquisition du matériel requis (véhicules, urnes, bulletins, etc.), et de réaliser d'autres opérations exigées pour la tenue des élections.

Le sixième obstacle est *l'absence de civisme politique*, dans le sens de la frénésie manifestée par les acteurs politiques d'accéder au pouvoir par tous les moyens, en particulier en recourant à la fraude, à la corruption et même

à la violence. En 2006, en dépit de l'encadrement du processus électoral et de toutes les précautions prises, les fraudes ont quand même eu lieu, en particulier dans la constitution du fichier électoral et dans la compilation des résultats. La corruption a été aussi de règle dans les élections provinciales et sénatoriales. En 2011, les erreurs, fraudes et autres irrégularités ont connu une ampleur exceptionnelle. Des milliers de cas sont rapportés, tant dans le camp de l'Opposition que dans celui de la Majorité Présidentielle. Un tel esprit incivique ne peut être banni que grâce à une grande décentralisation des élections, susceptible de rendre ces dernières beaucoup plus transparentes et vérifiables par les électeurs et la société civile.

Le septième obstacle est *l'insuffisance d'infrastructures* sur l'immense territoire congolais aux dimensions continentales. Par infrastructures, il faut entendre les routes ainsi que toutes les voies de communication traditionnels. En dépit des efforts qui sont déployés pour réfectionner les infrastructures héritées de la colonisation et complètement détruites, et pour créer de nouvelles infrastructures, en particulier avec le concours des Chinois, il ne paraît pas envisageable, à plus ou moins court terme, de prétendre résoudre le problème de communication et espérer organiser des élections régulières, crédibles, non frauduleuses, et non controversées lors de deux ou trois prochaines législatures, soit en 2011, 2016 et 2021.

Mais, à ces moyens traditionnels il faut ajouter les moyens de communication électronique, susceptibles d'accroître le taux de transparence et de rapidité dans les opérations électorales comme c'est le cas dans les pays développés. Les statistiques indiquent que le pouvoir public congolais ne fournit aucun effort conséquent dans le domaine de télécommunications modernes. Les moyens modernes de télécommunication permettent d'éviter tout ce que nous déplorons aujourd'hui. Le manque d'infrastructures crée des situations de graves confusions et d'insécurité psychologique quant à la rectitude et à la légitimité des élections. Et elle débouche, quasi inévitablement, ainsi qu'on l'a vu récemment dans les cas du Kenya et du Zimbabwe, à des troubles aux conséquences tragiques pour la nation et pour la population civile.

Le huitième et dernier obstacle est *l'analphabétisme de la population* électrice. De bonnes élections supposent une bonne participation des citoyens concernés en termes de connaissance des sujets de discussion, des candidats aux postes de pouvoir, d'engagement et d'accomplissement des actes relatifs aux élections. Aucun choix n'est judicieux s'il n'est éclairé et fait en connaissance de cause. Or, avec la dégradation constante de l'enseignement en République Démocratique du Congo, le nombre d'analphabètes ne fait qu'accroître, à un rythme qui inquiéte. Ainsi, le phénomène du grand nombre de bulletins blancs et nuls tout comme l'élection assistée (des illettrés assistés par des

quasi lettrés) continueront à biaiser le processus électoral et à fausser le jeu démocratique au Congo.

A l'obstacle d'analphabétisme comme à celui de carence de civisme politique peut se rattacher un autre, celui de l'insuffisance d'éducation civique électorale. Certes il est possible de redoubler d'efforts pour arriver à une éducation électorale correcte de la population, mais il est utile de savoir que la population électrice devrait aller croissante et, avec elle, l'accroissement de la complexité et du volume du travail à réaliser dans ce sens. S'il est vrai que, selon les estimations démographiques internationales, la population totale du Congo atteindra 100 millions d'habitants en 2025, la population électrice passera à plus de 70 millions d'électeurs en lieu et place des 25 millions de 2006. Ceci entraînera, logiquement, une plus grande complexité dans le maniement du fichier électoral, une importante augmentation de la quantité de travail à réaliser dans l'éducation civique électorale, et des risques de confusions, de fraudes et de tripatouillages multipliés par trois.

Pour des élections selon le système indirect ascendant concentrique

Que faire, qui soit efficace, pour surmonter ces obstacles, de telle manière que le jeu démocratique soit effectif, efficace et sincère, et que l'exigence politique d'élections générales aux suffrages directs cesse d'être une occasion de dépenses faramineuses, de fortes sommes d'argent quasi gaspillées, et d'expression publique d'immoralité orgueilleuse ? Ne serait-il point adéquat, pragmatique et économique d'abandonner simplement les élections, du moins sous leur forme habituelle héritée des systèmes occidentaux ?

On a noté, en outre, ce que je pourrais appeler la «violence humiliante de l'aide obligatoire». On a, en effet, remarqué que des élections financées par l'Occident en 2006, ont été l'occasion pour l'Union Européenne d'afficher une attitude d'arrogance sévère, énervante et humiliante qui rappelle la lourde dette politique et morale désormais contractée par le Congo. Sans l'aide internationale occidentale, fait-on savoir avec une violence langagière sans fards, les élections n'auraient pas été organisées et, pire, Joseph Kabila n'aurait pas été élu Président de la République. Ainsi l'aide financière accordée par l'Occident est intéressée et conditionnée. Elle rend la RD Congo presque esclave; de sorte qu'une aide accordée par un autre partenaire, la Chine, en l'occurrence, dans le cadre de la reconstruction du pays, pose problème et devient une provocation. On considère tout autre engagement presque comme une insulte à ceux qui ont apporté leur finance pour la tenue et la réussite des élections. Cela est inacceptable, parce que c'est humiliant. Cette attitude de l'Occident nous oblige à chercher des stratégies adaptées et efficaces, qui rendent le continent moins dépendant des aides extérieures.

Une de ces stratégies est l'adoption du type d'élections que j'ai dénommé « système indirect ascendant concentrique » ([5]). J'en indique, ici, les éléments essentiels. Ce système électoral est fondé sur six principes majeurs.

([5]) Voir P. NGOMA-BINDA, *Principes de gouvernance politique éthique*, Academia-Bruylant, Paris, 2009, pp. 123-145.

Principes d'un système électoral approprié pour la RD Congo

Le premier principe est, dans la perspective d'une démocratie intégrative, à la fois libérale et communautaire, celui de la pratique des *élections fortement décentralisées*. Etant entendu que c'est de la base qu'émane le pouvoir, c'est auprès d'elle qu'il faut concentrer le pouvoir du choix de ses représentants.

Le deuxième est le *principe du choix le plus éclairé*: le choix doit être fait, à tous les niveaux, par les seuls électeurs les plus éclairés sur les personnes qui briguent les postes de pouvoir.

Le troisième est le *principe d'élections primaires* ; l'élection s'opère sous la forme de *primaires successives*, de manière ascendante et concentrique; les élus de chaque niveau devant devenir les électeurs des candidats sollicitant le niveau supérieur. Concrètement, l'élection se fait au cœur du village puis, progressivement, au chef-lieu des entités administratives à différents échelons du territoire national : ceux du Secteur ou de la Chefferie, du Territoire ou de la Commune, de la Province, et de la Nation. Il s'agit, essentiellement, d'une élection fondée sur une démocratie qu'on pourrait appeler « spatiale », privilégiant l'entité spatiale et minimisant, voire, annihilant la composante idéologique ou partisane.

Le quatrième est le *principe de limitation du nombre de mandats des élus* (sénateurs, députés nationaux et provinciaux). L'espace politique ne doit pas être accaparé et confisqué par les seules personnes ayant eu des moyens financiers pour passer au pouvoir à travers les urnes. Pour cela, tout élu, à chaque niveau, n'a droit qu'à deux mandats successifs. Il ne peut briguer à nouveau qu'après deux législatures.

Le cinquième principe est celui de *positionnement de candidature à un seul échelon* : tout candidat porte son libre choix sur un niveau donné (Assemblée de secteur,

Assemblée de territoire, Assemblée provinciale, Assemblée nationale ou Sénat) et ne peut plus être autorisé à briguer à un autre échelon au cas où il échouerait. Et quiconque a été élu ne peut plus abandonner son échelon pour postuler à un autre niveau, supérieur ou inférieur. Ce principe se justifie par le fait qu'il y a beaucoup de candidats qui ont l'ambition de se positionner.

Le cinquième est le principe de *rotation des candidats et des élus*, au niveau du Secteur, du Territoire, de la Province et de la Nation, pour toutes les élections, y compris pour celle du Président de la République par « zone de présidence ».

Procédure d'élection indirecte ascendante

L'élection des dirigeants débute au niveau le plus basique : celui du village, ou celui du quartier pour la ville. Ici, le nombre d'habitants adultes n'est pas très grand. Il y a même plusieurs villages de notre pays où ce nombre est bien en dessous de trois cents habitants. Ceci veut dire que dans chaque village ou quartier les personnes adultes se connaissent généralement. Chacun d'eux connaît les origines, la profession, les habitudes et même les horaires de travail. Dans un tel milieu quasi fermé la démocratie directe est possible. Tous les habitants adultes et valides peuvent prendre part à l'élection de leurs chefs et dirigeants. Mieux encore, ils sont capables d'un choix éclairé et pertinent, dans la mesure où chacun connaît les forces comme les faiblesses, les qualités comme les défauts de chacun d'entre eux. A moins qu'une pression extérieure obscure et idéologique n'intervienne, il est fort à parier que jamais une personne réputée méchante, voleuse ou irresponsable ne sera votée pour le poste de gérant des biens de la communauté. Et la tenue des élections dans un tel cadre d'espace «micronique» bénéficie d'un grand niveau de transparence dans la mesure où on voit chacun s'exprimer, à bulletin ouvert ou secret, et où le décompte des voix s'effectue aisément, sans difficultés ni confusion possibles.

Il est supposé ici que l'élection qui se fait au village ou dans le quartier est à l'abri d'une grande idéologisation axée sur les seuls intérêts d'accès aux postes de pouvoir. L'« esprit de village » est celui de service, dans une assomption discrète et parfois glorieuse, mais toujours serviable du pouvoir. Les responsabilités sont acceptées et assumées comme service sincère à la communauté. Et il est acquis que l'élection qui se fait dans la démocratie directe du village est légitime et pertinente comme expression de la libre volonté éclairée des citoyens primaires.

Cette élection s'effectue selon un mode de suffrage universel et direct, dans le cadre de petits espaces où le nombre de votants est aisément maîtrisé et maîtrisable. On y élit un certain nombre de personnes qualifiées pour réaliser les objectifs et tâches définis par la communauté. La qualification ici signifie à la fois compétence comme efficacité exécutive des tâches, et qualités morales

dans la vie en commun, dans la direction des autres, ou dans la gouvernance globale. Les vertus morales et sociales sont d'une importance capitale dans le choix des dirigeants de la communauté.

Sur le plan des acteurs, l'élection concerne deux principaux groupes : d'abord, le Parlement du village, en nombre réduit de personnes, n'excédant pas une demie douzaine ; des parlementaires du village assumant le rôle de sages ou de conseillers éclairés du village ; ensuite, l'Exécutif du village, composé d'un président et de trois vice-présidents (cette structuration *triarchique* se retrouvera dans tous les Exécutifs de tous les échelons).

Si à ce premier niveau l'élection est au suffrages universel direct, l'élection est par contre indirecte à tous les autres niveaux supérieurs. Elle s'effectue de la manière suivante : les parlementaires de chaque village se rassemblent tous au chef-lieu du Secteur ou de la Chefferie. Ils élisent aussi bien les membres de l'Exécutif que ceux du Parlement du village parmi les candidats bien connus d'eux parce que vivant avec eux, dans un même environnement. A une date décidée par l'autorité nationale chargée de l'administration des élections, les parlementaires du Secteur ou de la Chefferie se rendent à leur tour au chef-lieu de Territoire pour élire les membres de l'Exécutif et ceux du Parlement du Territoire. Puis, les parlementaires de ce dernier niveau se retrouvent au chef-lieu de Province pour l'élection, par eux, des membres de l'Exécutif et ceux du Parlement de la Province. Les parlementaires de la Province se réunissent, au moment opportun, au chef-lieu de la Province en compagnie des parlementaires du Territoire, pour élire, parmi les candidats qui se seront exprimés à ce niveau, les parlementaires ou députés nationaux, et éventuellement les sénateurs. Enfin, les députés provinciaux, les députés nationaux et les sénateurs se réunissent pour élire le Collège Exécutif National (le Président de la République et, éventuellement, ses trois Vice-Présidents chargés de la coordination des Ministères à caractère économico-financier, des Ministères à caractère politico-administratif, et des Ministères à caractère socioculturel).

La Constitution de Luluabourg était allée dans ce sens. En effet, en son article 56, alinéa premier, cette loi fondamentale stipulait :

> *« Le Président de la République est élu par un corps électoral composé des membres du Parlement et des délégués de la Ville de Léopoldville qui votent dans la capitale, ainsi que des membres des assemblées provinciales, qui votent chacun au chef-lieu de la province qu'il représente ».*

Et si cela s'avère nécessaire, on peut élargir le corps électoral jusqu'aux élus des Assemblées territoriales.

Il est entendu aussi que l'élection concerne des dirigeants du pouvoir politique moderne, fonctionnant parallèlement ou en suppléance au pouvoir

coutumier caractérisé par la retransmission généralement héréditaire du pouvoir. Parce que ce dernier est par habitude amorphe, traditionnaliste et incapable d'imagination de nouveaux chemins pour l'avancement de la société, il est et demeure symbolique, jouant le seul rôle majeur d'identité ethnique ou clanique, d'unification de la communauté.

Les avantages d'un tel système sont multiples. Le premier est l'accroissement de la transparence dans le jeu électoral ; le deuxième est la maximisation de la justice et, donc, de la satisfaction de différentes parties prenantes à la vie politique et sociale ; le troisième est la forte réduction des dépenses relatives aux élections et, de ce fait, l'allocation des ressources à d'autres secteurs, souvent prioritaires, comme celui de la santé, de l'éducation ou de la construction des infrastructures ; le quatrième avantage est la réduction des occasions de fraudes.

On objectera que la corruption demeurera et sera probablement accrue avec le système de suffrage universel indirect par la décentralisation des élections. Bien au contraire, la possibilité de surveillance des velléités de fraudes et de corruption sera beaucoup plus grande. Il sera seulement question de monter des stratégies de surveillance. Celle-ci sera prise en charge aussi bien par les structures administratives et politiques étatiques que par les organisations internationales et nationales, civiles et politiques.

La réussite de cette stratégie alternative implique de se convaincre de deux choses fondamentales :

1° on doit bien comprendre que les systèmes d'élections se comptent par centaines à travers le monde; que chaque pays a l'obligation d'adopter de manière intelligente le modèle électoral qui convient le mieux aux exigences des réalités concrètes de la nation dans ses difficultés, aspirations et caractéristiques spécifiques ; il s'agit de se convaincre qu'il existe des possibilités autres que la copie mécanique des formes d'élections usitées dans les pays occidentaux, et ces autres systèmes d'élections peuvent s'avérer plus appropriées et plus efficaces ;

2° on doit s'armer d'une grande force volontariste, manifestant la détermination à conduire la nation avec intelligence et pragmatisme vers les objectifs tant désirés et clamés de développement et de réduction de la pauvreté et de la misère de ses concitoyens. La volonté politique et l'audace de penser autrement, d'explorer des voies pragmatiques sont indispensables pour sortir des chemins battus qui ne mènent souvent qu'à des conflits politiques éternels, à des difficultés et au sous-développement.

Conclusion

Aux élections de 2006, il y a eu de nombreuses irrégularités ; en 2011, ces irrégularités ont connu des proportions inimaginables, atteignant un niveau d'immoralité scandaleuse et inquiétante, dans la mesure où les frustrations

des électeurs comme des candidats peuvent aboutir à l'explosion de violences graves. On doit accepter qu'un autre type de système électoral soit conçu, qui soit capable de refreiner les dérives auxquelles on a assisté lors des élections antérieures. Le système le plus approprié est celui qui serait le plus transparent (le moins susceptible d'occasionner des fraudes), le moins compliqué à comprendre et à pratiquer par le peuple, et le plus économique en termes de dépenses.

Il s'agit du système qui consacrerait l'élection des députés à travers des « primaires successives » dans leurs circonscriptions respectives, ou par les grands électeurs ; et qui ferait que le Président de la République soit élu au suffrage universel indirect, par les seuls parlementaires, sénateurs, et députés nationaux et provinciaux. Ce faisant, on reviendrait au système, fort judicieux et intelligent, retenu par la Constitution de Luluabourg, en 1964. On comprend bien qu'un tel système ne nécessiterait même pas de donner une caution de cinq mille dollars américains, dans la mesure où les différents députés provinciaux voteraient à partir des sièges de leurs Assemblées respectives.

Continuer à appliquer le système de suffrage universel direct, c'est travailler à la ruine économique et morale du pays. Il nous faut une intelligente économie de dépenses, pour réserver le peu de moyens financiers que nous générons à nos priorités, notamment la construction des écoles et des hôpitaux, le payement des fonctionnaires, des enseignants, des médecins, des militaires, des policiers; et penser à l'équipement de nos services publics. Nous devons cesser de dépenser sans réfléchir, sans penser aux priorités rigoureuses ; et il nous faut, en amont, déceler et tarir les sources des fraudes, penser aux tripatouillages, et prévenir l'immoralité politique. C'est ainsi qu'il sera possible d'organiser à l'avenir des élections réellement crédibles et transparentes.

Elie P. NGOMA-BINDA